

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Goulon

Du Vingt Cinq Décembre — an mil huit cent trente-sept, à quatre heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Joseph Charles Paulin Guicil

né à la Garde le Vingt trois Septembre à deux heures du soir — fils de Louis Charles Guicil

profession d'agriculteur — âgé de quatre ans, domicilié à la Garde — et de Marie Catherine Agnès — âgée de quatre ans, domiciliée à la Garde, Mariés

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Louis Charles Guicil père de l'enfant — âgé de quatre ans, profession d'agriculteur — domicilié à la Garde

Premier témoin, Louis Armand Boyer — âgé de quarante ans, profession d'agriculteur — domicilié à la Garde
Second témoin, Jeanne Cornille Rousson — âgée de trente ans, profession de domestique — domiciliée à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jeanne Cornille Rousson, Maire de la Commune de la Garde — remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi.

Charles Guicil
N. BoyerJeanne Cornille Rousson
Agnès

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Goulon

Du Dix huit Décembre — an mil huit cent trente-sept, à trois heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Marie Anne Perennin

née à la Garde le Vingt trois Septembre à sept heures du soir — fille de Jean Louis Perennin

profession d'agriculteur — âgée de quatre ans, domiciliée à la Garde — et de Anne Cornille — âgée de quatre ans, domiciliée à la Garde, Mariés

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Louis Perennin père de l'enfant — âgé de quatre ans, profession d'agriculteur — domicilié à la Garde

Premier témoin, Louis Cornille — âgé de cinquante ans, profession d'agriculteur — domicilié à la Garde
Second témoin, Jeanne Cornille — âgée de trente ans, profession de domestique — domiciliée à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jeanne Cornille Rousson, Maire de la Commune de la Garde — remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi.

Agnès

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Goulon

Du Vingt trois Décembre — an mil huit cent trente-sept, à sept heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Jean Baptiste Perennin

né à la Garde le Vingt trois Septembre à neuf heures du soir — fils de Jean Louis Perennin

profession d'agriculteur — âgé de quatre ans, domicilié à la Garde — et de Marie Catherine Agnès — âgée de quatre ans, domiciliée à la Garde, Mariés

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Louis Perennin père de l'enfant — âgé de quatre ans, profession d'agriculteur — domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Baptiste Guicil — âgé de quarante ans, profession d'agriculteur — domicilié à la Garde
Second témoin, Marie Catherine Agnès — âgée de trente ans, profession de domestique — domiciliée à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jeanne Cornille Rousson, Maire de la Commune de la Garde — remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du dit Jean Baptiste Guicil.

Guicil
Guicil

Agnès

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Goulon

Du Vingt trois Décembre — an mil huit cent trente-sept, à trois heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Louis Cornille

né à la Garde le Vingt trois Septembre à dix heures du soir — fils de Jean Louis Perennin

profession d'agriculteur — âgé de quatre ans, domicilié à la Garde — et de Marie Catherine Agnès — âgée de quatre ans, domiciliée à la Garde, Mariés

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Louis Perennin père de l'enfant — âgé de quatre ans, profession d'agriculteur — domicilié à la Garde

Premier témoin, Louis Cornille — âgé de cinquante ans, profession d'agriculteur — domicilié à la Garde
Second témoin, Jeanne Cornille — âgée de trente ans, profession de domestique — domiciliée à la Garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Jeanne Cornille Rousson, Maire de la Commune de la Garde — remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi.

Agnès